



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Caisses : Basse-Normandie

Question écrite n° 64473

Texte de la question

M Francis Geng demande à M le ministre des affaires sociales et de l'intégration des précisions sur le projet de regroupement interregional de caisses maladies regionales qui entrainerait la suppression de la CMR de Basse-Normandie. Il est permis de s'interroger sur la justesse et l'opportunité d'un tel projet, peu de temps après la décision de fermer le secteur informatique regional de Caen et alors que ce secteur, ainsi d'ailleurs que la region, subissent déjà un taux de chômage important. Cette caisse maladie emploie en effet trente-neuf personnes qui assurent une mission de service public et participent à son bon fonctionnement dans ce domaine des regimes d'assurance maladie. Or, en permettant la fusion des centres et donc la suppression de cette CMR, le Gouvernement accentuera encore la tendance vers une dégradation du service public rendu aux assurés. Ces deux décisions, si elles deviennent effectives, contribueront à accroître un peu plus le déséquilibre que nous mesurons chaque jour davantage entre certaines regions quelque peu oubliées des administrations et les autres favorisées par leurs mesures. Les assurés, quel que soit leur lieu de résidence, ont droit de bénéficier non loin de chez eux des mêmes services. De même, à l'heure où le taux de chômage devient un véritable fléau pour nos citoyens, ne serait-il pas souhaitable de reconsidérer ces mesures délicates ? Il lui demande donc ce qu'il entend faire en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - La fermeture des sites informatiques regionaux de Caen et Lyon fait partie d'un schema directeur informatique prévu depuis plusieurs années et approuvée par les autorités de tutelle au mois d'août 1992. Cette centralisation partielle sur trois sites au lieu de cinq a été rendue nécessaire par l'importance des investissements en matériels lourds que réclame la modernisation technologique des missions de ce regime. Toutes les mesures ont été prises sur le plan social pour que les quatorze agents du site informatique regional de Caen retrouvent un emploi, soit dans le regime, soit dans les entreprises privées de la region et bénéficient d'indemnités de départ. S'agissant d'un projet éventuel de fusion des caisses mutuelles regionales de ce regime, il n'est pas envisagé actuellement, ni par le conseil d'administration de la caisse nationale ni par les autorités de tutelle.

Données clés

Auteur : [M. Geng Francis](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64473

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1992, page 5245